

Liberte Politique

/

Le statut consultatif des Eglises (Fr)

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 17 juillet 2003

Bruxelles, 3 avril 2003

Les Eglises ne bénéficient pas d'un statut consultatif vis-à-vis de l'Union européenne. Et pourtant, dans tous les Etats membres, les Eglises et les communautés de fidèles sont des acteurs importants de la société.